

PROJET D'ÉTABLISSEMENT



Version : Février 2025

SOMMAIRE

Introduction

1. Projet d'accueil

1.1. Les prestations d'accueil proposées

- 1.1.1. *Identité du gestionnaire et de l'établissement*
- 1.1.2. *Typologie de l'équipement et accueils proposés*
- 1.1.3. *Les modalités d'accueil concernant l'accueil en surnombre*
- 1.1.4. *Les périodes de fermeture*

1.2. Modalités d'inscription

1.3. Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap et des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

1.4. Les compétences professionnelles mobilisées

- 1.4.1. *L'équipe et les intervenants*
- 1.4.2. *Le travail en équipe*
- 1.4.3. *L'analyse des pratiques professionnelles et la formation*
- 1.4.4. *L'accueil des stagiaires et des apprentis*

2. Projet éducatif

2.1. L'accueil

- 2.1.1. *Le premier accueil, l'adaptation, la familiarisation*
- 2.1.2. *L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace*

2.2. Le développement, le bien-être et l'éveil

- 2.2.1. *Le jeu et les activités*
- 2.2.2. *L'approche artistique et culturelle*
- 2.2.3. *L'égalité fille/garçon*

2.3. Le soin

- 2.3.1. *L'alimentation*
- 2.3.2. *Le sommeil*
- 2.3.3. *L'hygiène et les soins corporels*

3. Le projet social et le développement durable

3.1. Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs

- 3.1.1. *L'environnement et le territoire*
- 3.1.2. *Profil démographique du territoire*
- 3.1.3. *Les modes d'accueil sur la commune et le territoire CCFL*
- 3.1.4. *La santé*
- 3.1.5. *L'éducation*
- 3.1.6. *Les moyens de transport*
- 3.1.7. *Population active, emploi et chômage*
- 3.1.8. *Logement et cadre de vue*
- 3.1.9. *L'action sociale*

3.2. Evolution de la structure

3.3. Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement

3.4. Les actions de soutien à la parentalité

3.5. Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

3.6. La démarche en faveur du développement durable

Conclusion

Annexe : Affiche « Charte Nationale d'Accueil du Jeune Enfant »

Introduction

Conformément à la réglementation, les établissements et services d'accueil élaborent un projet d'établissement ou de service qui met en œuvre la Charte Nationale de l'Accueil du Jeune Enfant mentionnée à l'article L.214-1-1 du code de l'action sociale et des familles.

Le projet d'établissement est l'expression d'une dynamique d'équipe, un référentiel commun, un guide de travail, un outil d'information pour les parents, les professionnel(le)s, les institutions, les partenaires. Il est complémentaire au règlement de fonctionnement.

Il a pour objectif de présenter aux familles et aux partenaires, les grands axes éducatifs, les modalités de travail et de réflexion que l'équipe met en œuvre pour proposer aux enfants un accueil de qualité.

1. Projet d'accueil

1.1. Les prestations d'accueil proposées

1.1.1. *Identité du gestionnaire et de l'établissement*

Mairie de Merville
Représentée par Monsieur Joël DUYCK
Place de la Libération 59660 MERVILLE
Téléphone: 03 28 48 20 22
E-mail: contact@ville-merville.fr
Statut juridique : Collectivité Territoriale

Multi-accueil « Les Chatons »
56 rue des Prêtres – 59660 MERVILLE
Téléphone : 03 28 42 06 55
E-mail : multi-accueil@ville-merville.fr

La petite crèche « Les Chatons » s'inscrit au sein du Service aux Familles et de l'Animation de la Vie Sociale de la ville de Merville.

1.1.2. *Typologie de l'équipement et accueils proposés*

Le multi-accueil « Les Chatons » est une crèche collective de la catégorie des petites crèches ayant une capacité d'accueil de 20 places et s'adressant aux enfants âgés de 10 semaines à la veille de leurs 4 ans.

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h15 à 18h30. L'accueil est modulé tout au long de la journée selon l'agrément délivré par le Président du Conseil Départemental :

- 12 enfants sont accueillis de 7h15 à 8h30
- 20 enfants de 8h45 à 17h00
- 12 enfants de 17h00 à 17h30
- 8 enfants de 17h30 à 18h00

Le mode de financement fonctionne en Prestation de Service Unique (PSU), soit un financement direct de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

La structure fonctionne conformément :

- aux dispositions du Code de la Santé Publique (articles R2324-16 à 50) modifié par le Décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux EAJE et renvoyant à l'arrêté du 31 août 2021 relatif au Référentiel bâtementaire des EAJE ;
- aux instructions en vigueur de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), toute modification étant applicable ;

- à l'article D.214-7 du code de l'Action Sociale et des Familles ;
- aux dispositions du règlement de fonctionnement ci-après qui pourra être modifié en fonction de l'évolution des textes et des besoins des publics accueillis.

Quatre types d'accueil sont possibles :

- **L'accueil Régulier**

L'accueil régulier est caractérisé par des besoins connus à l'avance et récurrents. Les enfants sont connus et inscrits dans la structure selon un contrat établi avec les parents sur la base d'un nombre d'heures réservées en fonction de leurs besoins.

L'accueil régulier peut également concerner les familles aux horaires ou jours de présences variables, la transmission des plannings de présence doit être effectuée au plus tôt afin de pouvoir assurer les réservations demandées.

- **L'accueil Occasionnel**

L'accueil est occasionnel lorsque **les besoins sont ponctuels et non récurrents, la durée est limitée et ne se renouvelle pas à un rythme prévisible**. L'enfant est déjà connu de la structure.

- **L'accueil d'Urgence ou Exceptionnel**

L'accueil est qualifié d'urgence lorsque les besoins des familles ne peuvent pas être anticipés. L'enfant n'a jamais fréquenté la structure et ses parents souhaitent bénéficier d'un accueil en « urgence » pour des motifs exceptionnels (ex : l'hospitalisation d'un proche, l'absence de garde pouvant entraîner un renoncement à un stage ou à un emploi.....) et/ou imprévis. Si l'accueil peut être anticipé à l'avance c'est qu'il ne constitue pas un accueil d'urgence.

La nature de cet accueil sera définie avec la famille que la directrice accompagnera si besoin dans la recherche d'un mode d'accueil plus régulier. Il est possible du jour au lendemain.

Les éléments administratifs sont fournis dans les plus brefs délais.

A noter : Il s'agit d'un accueil limité dans le temps et réalisable en fonction des disponibilités de la structure pour une durée maximale de 15 jours renouvelable 1 fois.

- **L'accueil d'éveil**

La structure signe une convention avec le Conseil Départemental tous les trois ans afin de permettre ce type d'accueil. Un projet d'accueil est établi entre la famille, la structure et le Conseil Départemental selon les conditions propres à la convention.

1.1.3. Les modalités d'accueil concernant l'accueil en surnombre

L'accueil des enfants en surnombre jusqu'à 115% est possible mais réglementé (selon l'article R2324-27 du Code de la Santé Publique). Cela signifie que nous pouvons accueillir jusque 23 enfants au lieu de 20 enfants.

Un planning journalier et tableau de bord permettent de suivre le nombre de places disponibles heure par heure et d'adapter l'accueil selon l'agrément d'accueil modulé.

La surcapacité dépend de deux critères cumulatifs

- Le taux d'occupation hebdomadaire qui ne doit pas excéder 100% de la capacité d'accueil hebdomadaire ;
- Le taux d'encadrement des enfants (une professionnelle pour 5 enfants Non Marcheurs, 1 professionnelle pour 8 enfants Marcheurs) et le taux de répartition 40/60% (qualifiés / non qualifiés) doit être respecté.

Cela signifie qu'en cas d'absence du personnel encadrant, des réservations pourraient être annulées par exemple si les conditions d'accueil nécessaires à la sécurité des enfants ne sont pas effectives.

1.1.4. Les périodes de fermeture

La structure ferme 3 semaines en Août, 1 semaine pendant les vacances de printemps et 1 semaine pendant les vacances de fin d'année (dates à définir chaque année). Ces dates sont transmises aux parents lors de l'inscription. La structure ferme également 3 à 4 journées par an pour des journées pédagogiques. Ces réunions permettent à l'équipe de travailler sur différentes thématiques, de suivre une formation...

Le calendrier des fermetures est transmis aux familles lors de leur admission ou en début d'année.

A noter :

L'établissement peut connaître des fermetures exceptionnelles (cas de force majeure, mesure de sécurité, absence imprévue du personnel encadrant, mesures ministérielles en cas d'épidémie COVID...).

1.2. Modalités d'inscription

Le parent peut préinscrire son enfant sur la liste d'attente dès la prise de connaissance de la grossesse et après avoir complété le dossier de pré-inscription. Le dossier peut être envoyé par mail ou délivré en format papier.

Une commission d'attribution des places examine plusieurs fois dans l'année (au moins une fois par semestre) les demandes des familles.

Elle est composée de l'Adjoint(e) à la petite enfance, du Référent Santé Accueil Inclusif (RSAI) et de la direction.

Les familles inscrites sur liste d'attente sont informées par mail avant chaque commission, il leur est demandé le maintien de leur demande ou non afin que leur dossier soit présenté et étudié. Sans réponse de leur part sous 10 jours, leur demande est annulée.

Les admissions dépendent des disponibilités et de la capacité d'accueil du service ainsi que des critères suivants préétablis par la municipalité :

1. La date d'enregistrement du dossier de pré-inscription ;
2. Résident de la commune ;
3. Présence de fratrie au multi-accueil ;
4. Le temps et planning d'accueil : les enfants évoluant dans un seul groupe de tous les âges, l'équilibre entre les différents types d'accueil et les âges est appliqué ;
5. Enfant en situation de handicap dont le handicap est compatible avec la vie en collectivité ;
6. Bénéficiaire des minima sociaux ou en réinsertion professionnelle.

Avant chaque commission, les familles sur liste d'attente sont contactées par mail les informant de la prochaine commission sous quinzaine et leur demandant si elles maintiennent leur demande. Sans retour, le dossier n'est pas présenté à la commission. Après chaque commission, les familles sont informées par voie électronique.

1. En cas de réponse positive, le parent doit confirmer son inscription dans les 15 jours en complétant le dossier d'inscription. Ce dernier sera remis lors du rendez-vous avec la directrice. Une période d'adaptation sera alors organisée pour une entrée prochaine ;
2. En cas de réponse négative, il est possible de maintenir sa demande pour la prochaine commission.

Pour les accueils occasionnels, ils sont relatifs et organisés en fonction des entrées validées par la commission et en cours, des demandes d'accueil occasionnel précédentes et sont échelonnés tout au long de l'année selon les disponibilités.

1.3. Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap et des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille »
Principe n°1 Charte Nationale de l'accueil du Jeune Enfant

Toutes les familles sont accueillies avec bienveillance, écoute, empathie selon les valeurs éthiques, de respect, de neutralité et ce, quels que soit leur situation ou leur parcours.

Les personnes en situation de handicap ont accès à la structure librement. Les locaux sont accessibles et selon les besoins constatés, la direction et l'équipe restent à l'écoute des possibilités d'adaptation diverses, de formation complémentaire, notamment grâce à l'accompagnement du Référent Santé Accueil Inclusif (RSAI).

Concernant l'accueil d'enfant en situation de handicap ou présentant une maladie chronique, il est assuré autant que possible, après avis, conseils et accompagnement du référent santé de la structure, dans la mesure où le handicap est compatible avec un accueil en structure collective. L'objectif étant de bâtir un projet pouvant s'adapter à chaque enfant.

Un projet d'accueil individualisé (PAI) peut être mis en place selon la situation. Les professionnel(le)s accompagnant l'enfant dans sa prise en charge externe à la structure peuvent aussi venir à la crèche pour leurs séances.

La structure accueille également les enfants issus de familles engagées dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle. Les places dites spécifiques sont réservées conformément aux conditions et dispositions de la CAF. Une place est garantie pour ces accueils.

1.4. Les compétences professionnelles mobilisées

1.4.1. L'équipe et les intervenants

La crèche « Les Chatons » est composée d'une équipe pluridisciplinaire, aux compétences et qualifications diverses et variées. L'équipe est au service des enfants et des familles accueillies.

La Directrice – Diplôme d'Etat d'Educatrice de Jeunes Enfants (DEEJE)

Garante du bon fonctionnement quotidien de la structure, de la qualité de la relation aux enfants et à leurs familles, du projet d'établissement et du respect de son règlement de fonctionnement. Elle s'assure de la sécurité physique, psycho affective, du bien-être, de l'éveil et du développement harmonieux des enfants accueillis.

Elle travaille avec les différents partenaires de la petite enfance (CAF, Conseil départemental : pôle PMI Santé, services de Protection Maternelle et Infantile...). La directrice assure également les fonctions de maître d'apprentissage lors de l'accueil des stagiaires.

Elle est compétente en matière éducative, pédagogique, psychologie de l'enfant, en soutien à la parentalité, développement de l'enfant, elle est disponible pour tout besoin parental concernant son enfant. Elle accompagne les familles lors de questionnements éventuels, elle soutient et participe à favoriser la continuité de l'allaitement par exemple au sein de la structure...

Elle collabore avec le Référent Santé Accueil Inclusif, qui est médecin, en matière de santé, d'élaboration des protocoles de soins, de délivrance des médicaments et pour tout sujet d'ordre sanitaire et d'hygiène.

Le personnel chargé de l'encadrement des enfants est constitué :

- Pour 40% au moins de l'effectif de puériculteurs, éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, infirmiers ou psychomotriciens
- Pour 60% au plus de l'effectif de titulaires d'une qualification définie par arrêté du ministre chargé de la famille

L'encadrement défini par l'agrément prévoit un/une professionnel(le) pour 5 enfants qui ne marchent pas et 1 pour 8 enfants qui marchent.

Remarque sur le secret professionnel

L'ensemble du personnel de la structure d'accueil collectif est soumis au secret professionnel. Cependant, devant une situation de suspicion d'enfant en danger (maltraitance physique, psychologique, défaut de soins, négligences graves...), le personnel est tenu obligatoirement de signaler la situation aux autorités administratives

Un(e) Educateur(trice) de Jeunes Enfants – EJE - « terrain »

Sous l'autorité de la directrice et en collaboration avec elle, il/elle assure la continuité des projets sur le terrain avec l'équipe, dans l'accompagnement des enfants et de leur famille.

Il/elle est référent(e) du suivi individuel des enfants et de la pédagogie mise en place auprès du reste de l'équipe.

Grâce à ses compétences d'observations, d'analyses et d'adaptation, il/elle est à même de faire évoluer l'environnement, d'encourager la réflexion commune en priorisant le point de vue de l'enfant et ses besoins.

Il/elle propose et anime des temps d'activités adaptés aux besoins des enfants. Il/elle favorise les interactions entre enfants par la contenance apportée par sa posture, encourage l'individuation au sein du collectif, est source de propositions et de communication bienveillante et empathique envers chacun.

Il/elle participe à assurer et « faire du quotidien un acte éducatif », en adéquation avec la Charte d'Accueil du Jeune Enfant. Il/elle participe à l'accueil et au suivi des stagiaires.

Des Auxiliaires de Puériculture

Les Auxiliaires de Puériculture (AP) ont un diplôme d'Etat et ont pour mission principale la mise en œuvre des conditions nécessaires et favorables au bien-être, à la santé, à la sécurité des enfants.

Ils/Elles ont les compétences en matière de soins et d'hygiène dans l'accueil et l'accompagnement au quotidien des enfants. Ils/Elles participent au suivi médical des enfants, à l'administration des médicaments.

Ils/Elles proposent des activités adaptées à chacun et au groupe en fonction de l'instant T et des besoins.

Des Accompagnant(e)s Educatif(ve)s Petite Enfance

Les Accompagnant(e)s Educatif(ve)s Petite Enfance (AEPE) ont également plusieurs missions au sein de la structure. En collaboration avec les AP, ils/elles animent également des jeux d'éveil, participent aux soins d'hygiène, accompagnent les enfants au quotidien dans tous les moments de leur journée. Ils/elles s'assurent de la propreté des lieux, des objets, du matériel, des jeux... tout comme les auxiliaires de puériculture, ils/elles ont chacune des compétences spécifiques et individuelles, mutualisées en équipe. ils/elles collaborent et animent avec l'EJE les activités d'éveil et de motricité. ils/elles participent à des formations professionnelles et aux journées pédagogiques. ils/elles participent à l'accueil et au suivi des stagiaires.

Le personnel de santé : le « Référent Santé Accueil Inclusif » (RSAI), médecin généraliste

Il ne remplace pas le médecin traitant. Le Référent Santé Accueil Inclusif de la crèche « Les Chatons » est médecin, il intervient 5 heures par mois ou plus et collabore avec l'équipe et la direction grâce à la mise en place d'une convention.

L'article R2324-39 du CSP prévoit que le Référent Santé et Accueil Inclusif exerce les missions suivantes :

1° Informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de l'établissement ou du service en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique ;

2° Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants **les protocoles** prévus au II de l'article R. 2324-30 ;

3° Apporter son concours pour la mise en œuvre des **mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins** dans l'établissement ou le service ;

4° Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière ;

5° Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement ou du service **dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé** élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille ;

6° Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions ;

7° Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes mentionné à l'article L. 226-3 du code de l'action sociale et des familles, en coordination avec le référent technique de la micro-crèche, le responsable technique ou le directeur de l'établissement ou du service, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations ;

8° Contribuer, en concertation avec le référent technique de la micro-crèche, le responsable technique ou le directeur de l'établissement ou du service, **à l'établissement des protocoles** annexés au règlement de 31 août 2021 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 14 sur 100 fonctionnements prévus au II de l'article R. 2324-30 du présent code, et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe ;

9° Procéder, lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, à son initiative ou à la demande du référent technique de la micro-crèche, du responsable technique ou du directeur de l'établissement ou du service, **à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale** ;

10° Délivrer, lorsqu'il est médecin, le certificat médical attestant de l'absence pour l'enfant de toute contre-indication à l'accueil en collectivité prévu au 1o du I de l'article R. 2324-39-1.

Par exemple, des actions de prévention ou d'informations sont régulièrement mises en place : sur la bonne utilisation du paracétamol, sur les règles d'hygiène et de désinfection des mains, sur la prévention des piles boutons, sur la prévention et la réactivité face aux poux, sur la bronchiolite, etc.

1.4.2. Le travail d'équipe

« Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants. »

Principe N° 9 de la Charte Nationale d'Accueil du Jeune Enfant

Les transmissions, réunions, échanges, partages d'informations sont nécessaires au travail d'équipe et mis en place à travers plusieurs outils internes. Nos valeurs professionnelles ont été pensées en équipe et s'articulent autour du respect, de la solidarité, de la confiance, du soutien, de l'empathie, de la communication, de la bienveillance, de la neutralité et de l'éthique.

Partager les mêmes valeurs, c'est avancer ensemble vers les mêmes objectifs avec un socle fort qui nous lie, qui donne du sens et un cadre à nos pratiques au quotidien.

La Bienveillance exigée et attendue dans l'accompagnement des enfants par l'équipe ne peut qu'être la continuité de celle appliquée par la direction, le service, l'environnement de travail et ses conditions d'exercice.

Se mettre à la hauteur des émotions de l'enfant nécessite une empathie, une pleine conscience de la particularité de ses capacités et de ses compétences, une nécessaire prise de recul, patience, contenance tant physique et psychique.

Etre en pleine conscience de ses propres émotions et les communiquer en équipe avec bienveillance participe à favoriser la propre expression et reconnaissance de celles des enfants accueillis.

La veille professionnelle est un outil au service de la qualité d'accueil et de l'objectivité à avoir dans nos pratiques, les faire évoluer en fonction des observations, des recherches, des lectures, etc.

Il s'agit aussi de collaborer par exemple avec les intervenants extérieurs, comme des professionnel(le)s du Centre d'Action Médico Social Précoce (CAMSP) qui peuvent intervenir à la crèche dans l'accompagnement d'un enfant suivi. Faciliter leur intervention donne du sens à la continuité de l'accompagnement et permet de favoriser la mutualisation des compétences des professionnel(le)s qui gravitent autour de l'enfant.

1.4.3. L'analyse des pratiques professionnelles et la formation

« J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents »

Principe n°10 de la Charte Nationale d'Accueil du Jeune Enfant

La dernière réforme a permis de pouvoir bénéficier de temps d'analyses de pratiques, à raison de 6 heures par an. Les groupes d'analyses de pratiques professionnelles (APP ou GAP) sont un espace libre de paroles, accompagnée par un(e) professionnel(le) extérieur à la structure, l'équipe partage, échange, s'entraide autour d'une thématique, d'observations, de questionnements. 6 heures par an correspondent à 3 séances de 2 heures, échelonnées dans l'année. À la « crèche les Chatons », l'équipe peut bénéficier de 4 séances annuelles.

Trois journées pédagogiques étaient jusqu'ici mises en place dans l'année. Quatre auront lieu en 2025. Ce sont des journées où la structure est fermée au public et où l'équipe peut se retrouver pour se former, que ce soit avec des interventions extérieures ou en interne.

Par exemple, une journée a pu être consacrée à la Communication Professionnelle, une autre sur l'élaboration et la réflexion autour du projet d'établissement, une autre sur l'alimentation, les troubles de l'oralité, les théories de l'attachement, la prévention incendie...

C'est une réelle opportunité pour toute l'équipe de rester en veille professionnelle, d'approfondir des connaissances ou d'en acquérir.

L'équipe peut également bénéficier de temps de formation selon des thématiques ou besoins exprimés, notamment par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et selon les dates proposées ou encore les besoins du service.

1.4.4. L'accueil des stagiaires et des apprentis

La structure étant un lieu d'apprentissage professionnel, elle accueille des stagiaires sous principe de convention ou de partenariat. Un partenariat est établi avec différents établissements du territoire et un planning d'accueil de stagiaires est défini annuellement. Collèges, lycées, Mission Locale, personnes en reconversion ou réinsertion professionnelles sont nos partenaires.

Au vu de la capacité d'accueil et du maintien des bonnes conditions de vie pour les enfants, dans la mesure du possible un seul stagiaire est accueilli à la fois. Il arrive qu'ils soient 2 afin de répondre aux besoins des écoles également.

En aucun cas les stagiaires ne sont considérés comme personnel encadrant.

Les conditions d'accueil sont définies dans un livret d'accueil du stagiaire qui est transmis à chaque stagiaire avec un dossier précisant les documents nécessaires à fournir.

L'accueil d'une personne en apprentissage dans le cadre d'un CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (AEPE) a également été innové en septembre 2024. Dans une démarche d'accompagnement et de guidance vers la professionnalisation et l'acquisition des compétences au métier, l'apprenti(e) évolue et est inclus au sein de l'équipe en alternance avec sa formation théorique en centre de formation. L'apprenti(e) n'est pas comptabilisé(e) dans les effectifs. Ce dispositif permet un transfert de compétences grâce au fait de rester attentif au contenu de la formation qui évolue et au partage de l'expérience terrain de l'autre.

2. Projet éducatif

Après un travail d'observations et de réflexion en équipe lors d'une journée pédagogique et dans le but de donner du sens en pratique aux principes de la Charte Nationale d'Accueil du Jeune Enfant, l'équipe a mis en relief le fil rouge de son projet : « faire du quotidien un acte éducatif ».

Le rapport sur les 1000 premiers jours afin de mutualiser et donner du sens aux actions dans l'organisation du quotidien est également au cœur de nos réflexions.

En parallèle, les missions d'un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant s'articulent autour du soin, de l'éveil, du développement, de la santé et de la sécurité du tout petit.

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE, 1989) est également source et ressource de notre ligne directrice éducative. Elle garantit des droits à l'enfant et notamment celui d'avoir une place et d'être reconnu comme un sujet de droits dans notre société.

La structure évolue dans une démarche de qualité de service, Bienveillance, bienveillance, empathie, écoute, soutien, collaboration, respect mutuel et coopération sont au cœur de nos actions et réflexions.

Nos valeurs professionnelles nous unissent au service de l'enfant et de sa famille

2.1. L'accueil

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation et celle de ma famille » »
Principe n°1 de la Charte Nationale d'Accueil du Jeune Enfant

Chaque enfant s'inscrit dans sa singularité et assurer son accueil quelle que soit sa situation ou celle de sa famille : enfants issus de familles en difficulté sociale, enfants de familles immigrées, francophones ou non, enfants placés par décision judiciaire ou encore en situation de handicap. Peu importe sa singularité, son histoire, il sera accueilli avec bienveillance.

C'est le principe de neutralité, qu'elle soit philosophique, politique, religieuse... cela prend tout son sens également en tant que service public. La neutralité est partie intégrante de notre posture professionnelle et compétente, garantissant ainsi le respect des libertés de conscience des enfants et de leurs familles. Ecoute, bienveillance, collaboration, coopération respect mutuel, échanges.

2.1.1. Le premier accueil, l'adaptation, la familiarisation

« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache »
Principe n°3 de la Charte Nationale d'Accueil du Jeune Enfant

Ce principe fait écho au premier. Les théories de l'attachement démontrent l'intérêt et l'impact de ce lien entre parents et enfants sur le développement de la sécurité affective de l'enfant. Cette sécurité affective va également se nourrir de la qualité même de ce sentiment de confiance du parent.

Faire accueillir son enfant en crèche et le confier à des personnes non connues, la reprise du travail, se séparer de son tout petit peuvent favoriser un sentiment d'insécurité, du stress, de l'angoisse et c'est totalement légitime.

C'est pourquoi, pour que l'enfant se sente bien accueilli, tout commence par le soin à accueillir ses parents avec bienveillance.

Concrètement cela signifie que lorsque la direction rencontre les familles, la disponibilité, l'écoute, l'échange, la contenance sont de mises. Transmettre les informations sur le fonctionnement, solliciter les attentes des familles sur la crèche, leur demander ce que cela représente pour elles, comment ils se sentent, les faire visiter et leur présenter l'équipe...ce sont des étapes dans le tissage de leur confiance en nous professionnelles. Et si le parent se sent confiant, rassuré, écouté, accueilli avec respect il le transmettra à son enfant. Même si la séparation est émotionnellement forte, nous coopérons à accompagner enfant et parents en toute confiance.

Notre projet d'accueil pense la continuité de ce travail de confiance par la réflexion autour de la période de familiarisation qui sera modulable selon les besoins jusqu'à la date d'entrée définitive aux horaires prévus du contrat, ou en fonction de la reprise du travail...

L'enfant rencontrera l'équipe avec ses parents lors d'un temps de partage in situ, de plus ou moins une demi-heure, ce temps de rencontre n'est pas facturé aux familles.

La professionnelle accueillante échange autour d'un questionnaire sur les rythmes, habitudes, connaissances du parent sur son enfant. Ils sont ensemble, il n'y a pas de séparation. Cela permet non seulement au parent d'observer et de découvrir l'environnement dans lequel son enfant sera accueilli. Mais également à l'enfant qui en présence de son parent et de son lien d'attachement va pouvoir appréhender une première expérience dans ce nouvel espace avec ces nouvelles personnes. Voir, entendre son parent échanger calmement, sereinement avec ces nouvelles personnes, ressentir sa confiance va nourrir sa sécurité affective.

Ainsi, lorsqu'il est prévu d'accueillir l'enfant tout seul pour sa première heure, si nous observons que ce n'est pas adapté, nous proposerons au parent de rester, sur des petits temps jusqu'à ce que l'enfant nous montre qu'il est suffisamment rassuré pour aller jouer, se laisser reconforter si besoin, solliciter l'adulte pour confier son émotion.

Il y a des familiarisations qui se font en quelques jours et d'autres en plusieurs semaines. Ce n'est jamais à considérer comme un échec, l'expérience de la séparation peut être vécue comme une extrême violence du point de vue de l'enfant et de son parent.

La plus grande peur de l'enfant étant l'abandon, son cerveau étant immature et dans l'incapacité de se représenter la notion de temps, de gérer ses émotions... notre rôle est de d'accompagner les familles pendant ces moments.

Certains enfants n'auront jamais d'épisodes de pleurs par exemple, d'autres en auront systématiquement. L'enfant a le droit d'exprimer son mécontentement, sa tristesse et bien souvent, après réconfort se hâte d'aller jouer. Ce qui est difficile pour le parent c'est de ne pas le voir et de partir alors que son enfant pleure ou s'accroche à lui. Nous sommes là pour rassurer.

Les familles peuvent téléphoner les premiers jours pour prendre des nouvelles de leur enfant. C'est une démarche rassurante qui libère l'esprit des petites inquiétudes que l'on a en tant que parents les premiers temps de séparation.

Hormis pour les accueils d'urgence, les temps d'adaptation ou de familiarisation sont organisés avant l'entrée de l'enfant et ainsi sont des moments essentiels et indispensables dans l'accueil et l'accompagnement progressif de l'enfant.

2.1.2. L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace

« J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi tout est langage, corps, jeu expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités. »

Principe n°2 de la Charte Nationale d'Accueil du Jeune Enfant

La qualité de l'accueil est intimement liée à la connaissance et à la considération de la spécificité du développement du jeune enfant. Grâce aux recherches et aux découvertes en neurosciences, le développement du cerveau de l'enfant, cognitif, psycho affectif ou global ont mis en lumière la nécessaire considération de se mettre à hauteur d'enfant, de voir le monde avec les lunettes qu'il pourrait porter.

Les recherches et découvertes en neurosciences prennent ici sens dans l'adaptabilité associée aux besoins de chaque enfant dans chaque étape de son développement.

La spécificité de là où se trouve l'enfant : cela signifie que tous les enfants du même âge n'acquièrent pas les mêmes compétences en même temps. Le jeune enfant découvre le monde, l'environnement par l'expérimentation, ses expériences. Son point de vue est celui d'un explorateur sans limite, avec des besoins de stimulation sur son développement sensoriel (toucher des matières différentes, sentir des odeurs, goûter les jouets pour savoir quelle texture ils ont).

Il a donc besoin d'une équipe de professionnelles qui ont ces connaissances sur sa spécificité d'être humain, afin de lui apporter la confiance pour persévérer dans sa découverte du monde en toute sécurité et sans être jugé.

Le jeu étant l'outil peut être le plus puissant comme support à l'éveil, la curiosité, l'autonomie mais aussi la relation. Par exemple, un enfant marche à 10 mois tandis qu'un autre à 15 mois. L'enfant de 15 mois est tout autant dans un développement moteur, sauf qu'il passe peut être par plus d'expérimentation pour maîtriser, ressentir son corps, se muscler, appréhender l'espace qui l'entoure, ou se sentir suffisamment confiant pour oser. Pour autant, l'un et l'autre exploitent également d'autres compétences par leurs jeux et expériences.

Les conditions et la mise en œuvre de notre accompagnement du quotidien des enfants vont ainsi être guidées par les temps forts d'une journée : accueil/séparation, les soins, les repas, le sommeil, l'éveil. Ces différents temps sont structurés grâce à des outils de médiation éducative comme les comptines ou encore la lecture, qui permettent de donner des repères spatio-temporels.

Notre pédagogie s'inspire de différents courants, pédagogues, des recherches en neurosciences sur le développement de l'enfant ainsi que de la diversité de nos expériences. Il n'y a pas une pédagogie particulière d'appliquée car la polyvalence de nos compétences nous permet de nous adapter à chacun tout en accompagnant le collectif dans le vivre ensemble.

Nous nous inspirons toutefois par exemple de Maria Montessori et des outils qu'elle a pu créer : mobilier adapté, jeux en bois. C'est ici aussi la question de l'autonomie, son accès par les divers apprentissages de l'enfant dans son quotidien : par exemple des cadres en bois et tissu proposant des boutons à fermer, des fermetures à zipper... Elle affirmait aussi que l'enfant apprivoise et appréhende son environnement par l'expérience en utilisant la bouche, telle une troisième main. Nous pouvons tous l'observer chez les plus petits, cette action de goûter, de mâchouiller, c'est un vrai besoin pour l'enfant.

➤ **Le « bébé signes »**

Des outils de communication et par conséquent de support à la relation nous permettent d'accompagner les enfants au quotidien. Ainsi, le « bébé signes » est peu à peu remis en place afin d'en faire un véritable allié. Proposer aux enfants un signe associé à un mot lui permet de pouvoir le choisir aussi de s'exprimer autrement, lui permet tout simplement de se faire comprendre sans frustration lorsqu'il n'a pas encore acquis la parole. Utiliser le bébé signes nous permet aussi de stimuler et d'éveiller la motricité fine de l'enfant, sa coordination œil-main, d'être en relation car pour communiquer par signes, il faut se regarder, se voir.

Les comptines sont propices à leur utilisation au quotidien, dans un cadre ludique et joyeux, sensoriel, les enfants apprennent très vite. Des supports et outils seront au fur et à mesure élaborés et transmis aux familles, afin de les impliquer dans ce projet et de favoriser leur lien également avec leur enfant.

*« J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil »
Principe n°8 de la Charte Nationale d'Accueil du Jeune Enfant*

L'aménagement des espaces, l'organisation pensée et adaptée du point de vue de l'enfant, le matériel, doivent permettre de mettre en œuvre les activités créatives, d'éveil, de calme, de jeux...

Comment favoriser un développement sécurisé, sain si l'environnement ne l'est pas lui-même ? Même si la question du « Beau » reste pleine de subjectivité et libre d'interprétation pour chacun, il convient d'avoir des espaces harmonieux, appétants et sécurisés.

L'aménagement et sa réflexion sont adaptables en fonction aussi des observations mettant en relief les besoins des enfants selon l'évolution de leur développement. Se dire que rien n'est figé et que cela peut changer si à un moment nous nous rendons compte que ce n'est plus adapté est aussi une forme de veille professionnelle, d'écoute.

L'équipe propose ainsi de s'adapter au plus proche des besoins de chacun par des activités cohérentes et issues des observations : relation plus individuelle avec les tout-petits, type « nursing », apportant la contenance physique et psychique à leur besoin de sécurité affective par exemple.

2.2. Le développement, le bien-être et l'éveil

Tous les enfants sont accompagnés, guidés dans leurs découvertes, expériences, sensorialité, acquisitions, autonomie, positionnement, vie émotionnelle.

« Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnelles qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir »

Principe n°4 de la Charte Nationale d'Accueil du Jeune Enfant

La dépendance de l'enfant à l'adulte ne caractérise pas sa multitude de compétences et de capacités. L'homme étant un être essentiellement social (Henri Wallon), cela signifie que c'est par l'interaction, la relation, l'échange, la communication que sera stimulé l'éveil, les découvertes de l'enfant dans son développement. L'enfant a des capacités d'imitation, d'empathie, de communication et ses sens lui permettent d'être en relation.

Les professionnelles ont donc cette connaissance leur permettant de proposer des situations, des jeux, des activités qui vont stimuler ces compétences au quotidien, en toute bienveillance et de manière adaptée à chacun.

Selon le Larousse, le « bien-être » se définit *par l'état agréable résultant de la satisfaction des besoins du corps et du calme de l'esprit*. Respecter les rythmes, les individualités au sein du collectif, observer, analyser et répondre aux besoins différents de chaque enfant tout en imbriquant les besoins du groupe sont nos missions quotidiennes.

Nos choix et nos projets ont pour objectifs de répondre et d'assurer le développement, le bien-être et l'éveil de chaque enfant accueilli à la structure.

➤ **La motricité libre**

La salle de vie du groupe d'enfants comprend plusieurs espaces proposant des activités diverses, cuisine, tapis, cabane, activités accompagnées, repas, salle de motricité, espace Bébés.

L'espace Bébés permet de les sécuriser au sein du groupe et d'assurer une contenance physique et psychique pour évoluer tranquillement selon leur développement. Nous proposons des transats qui s'adaptent à la taille ou au besoin instantané. Les bébés évoluent principalement au sol en motricité libre mais parfois pour se recentrer, se retrouver, se reposer aussi certains ont besoin de se sentir contenu et le transat peut nous aider à cela.

A la crèche, l'équipe a mis en place un projet « pieds nus », répondant ainsi aux connaissances et préconisations du développement de l'enfant : prise d'appui, sensorialité, conscience du schéma corporel sont stimulés et respectés.

La structure bénéficiant d'un chauffage au sol, le confort est par ailleurs assuré.

Une extension à la grande salle permet de proposer des temps moteurs avec des modules, toboggans, tapis, porteurs et voitures, jeux de ballons. Cet espace offre la possibilité de diviser le groupe en plus petit lorsque les enfants en ont besoin aussi.

2.2.1. *Le jeu et les activités*

➤ **Les jeux libres**

Nous prenons appui ici sur l'une des définitions du Larousse pour qui le jeu est : « *une activité d'ordre physique ou mental, non imposée, ne visant à aucune fin utilitaire, et à laquelle on s'adonne pour se divertir, en tirer un plaisir* ».

Tous les matins, l'équipe propose des jeux libres. Ils sont mis à disposition des enfants pour les temps d'accueil : dinette, baignoires et accessoires avec les bébés, voitures, jeux d'encastrement... sont disposés dans les coins, au sol ou peuvent être aussi proposés des puzzles à table pour les enfants qui le souhaitent. L'intérêt du jeu libre c'est de laisser l'enfant choisir dans un premier temps.

Alors même si la totale liberté n'est pas puisque c'est nous qui sortons les jeux, chaque enfant qui arrive peut trouver un jeu qui l'aidera sur ce temps de transition, lui permettra de s'imprégner à son rythme au reste du groupe, de s'amuser tout simplement et de laisser libre court à son imagination.

Ce qui est intéressant à observer c'est leur capacité à détourner l'utilisation attendue d'un jouet aussi, c'est ce qu'on appelle l'affordance. Une chaise nous renvoie vers l'action de s'asseoir. Pour les enfants, ce n'est pas une réalité acquise et c'est pareil pour les jeux proposés en jeux libre. Ils peuvent s'installer eux-mêmes dans les baignoires des bébés, monter dessus, les glisser au sol pour provoquer des sons et rire surtout en groupe. Les jeux sont changés au cours de la journée, lavés, désinfectés et nettoyés après utilisation.

➤ Les jeux et activités accompagnés

Au cours de la journée, principalement dans la matinée après la collation, les enfants sont invités à participer en petit groupe à des activités ou des jeux accompagnés. Cela signifie que l'équipe a organisé l'espace, préparé du matériel, observé les besoins d'éveil de chacun tout en restant cohérent avec le projet « faire du quotidien un acte éducatif ». Les activités sont ainsi rythmées et liées aux saisons, aux festivités (printemps, carnaval, vacances, hiver...), aux émotions...

Ces temps permettent aux enfants d'appivoiser la posture de concentration, d'attention, de stimuler leurs petits doigts, leurs capacités cognitives ou mnésiques (liées à la mémoire). C'est aussi l'expérimentation de règles à suivre, d'un cadre posé à respecter parfois selon l'activité, de la collaboration en équipe également.

2.2.2. L'approche artistique et culturelle

« Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels »

Principe n°5 de la Charte Nationale d'Accueil du Jeune Enfant

Tous les enfants ont une appétence pour la musique, le mouvement, les images, les livres, le visage humain, la danse... Pour éveiller et construire sa sensibilité, exprimer ses émotions ou ressentis, édifier sa liberté intérieure, l'art et la culture sont des outils forts et incontournables.

Accompagner les émotions de l'enfant passe par leur reconnaissance et leur libre expressivité. L'art et la culture sont terreau pour jardiner leur créativité, sensorialité, potentiel émotionnel...

Proposer des temps d'activité, de jeux, de lecture, de découverte est donc nécessaire et fait partie du quotidien de la crèche.

Il ne s'agit pas de leur faire reproduire la Joconde ou de leur apprendre à jouer de la guitare bien évidemment. Toutefois, mettre à leur disposition des supports, du matériel tel que peinture, craies ou encore des maracas, des livres... avec des couleurs, des matières, des sons, des images différentes participent à leur éveil et nourrit leur faim d'exploration et de répétition.

2.2.3. L'égalité fille/garçon

« Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel(le)s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et ces hommes que je construis mon identité »

Principe n°7 de la Charte Nationale d'Accueil du Jeune Enfant

La lutte contre les stéréotypes sexistes est un enjeu essentiel dès la prime enfance. Il y a quelques années, l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) a sorti un rapport sur cette thématique et a permis de souligner certaines habitudes culturelles et pratiques professionnelles nécessitant une prise de recul, une réflexion en tant que professionnelles sur nos croyances personnelles pouvant impacter notre subjectivité sur le terrain.

Par exemple, il est encore relativement attendu que les petites filles doivent être mignonnes, sourire, belles comme maman, aimer le rose et les princesses, être infirmière dans certains livres pour enfants alors que les garçons sont médecins, s'occuper d'enfants, être dans les métiers du « care » (soin). Que les petits garçons doivent être forts ou costaux comme papa, plutôt moteurs voire turbulents, scientifiques ou sauveurs (médecins, pompiers...)

Beaucoup de rayons dans les supermarchés, dans les catalogues, considèrent qu'il y a des jouets et jeux pour les filles d'un côté (dans les roses et autour du soin, du ménage, des licornes) et les garçons de l'autre (dans les bleus et autour de l'action, voitures, constructions, super héros, dinosaures...) et des différences de prix sont même parfois appliquées.

Avoir cette conscience et cette veille professionnelle également font partie de notre engagement à permettre à chaque enfant de tout d'abord jouer avec ce qu'il a envie. Poupées, dinette, voitures, constructions, parcours moteurs, aucune distinction n'est faite. Il n'y a pas de jouets pour les filles ou pour les garçons à la crèche.

Si l'on fait le lien qui plus est avec les neurones miroirs de l'enfant et le pouvoir que représente l'imitation dans les apprentissages des codes sociaux, nous ne pouvons qu'encourager leurs jeux, quels qu'ils soient (laver les bébés, leur donner à manger, jouer aux voitures, construire une tour, se déguiser en ce qu'ils veulent...).

Notre attention en tant que professionnelles est de veiller à ne pas transmettre de manière précoce des stéréotypes de comportement liés au sexe de l'enfant : ne dire qu'aux petites filles comme elles sont belles ou comme elles ont une jolie robe par exemple. Accepter que les petits garçons peuvent être plus « turbulents », c'est normal c'est un garçon...

Non, les enfants ont besoin d'être valorisés dans leurs compétences personnelles et non en fonction des rôles habituellement attribués à chaque genre.

Ce qui est paradoxal c'est que nous sommes nous-mêmes une équipe composée de femmes et même cela tend à évoluer, les figures masculines restent rares dans nos métiers.

2.3. Le soin

Prendre soin, c'est veiller à, veiller sur, c'est protéger, c'est aussi administrer un traitement si besoin, c'est effectuer une action d'hygiène dans le respect de la personne qu'est l'enfant, dans le respect de son intégrité, de sa dignité et de son intimité aussi. C'est poser un regard soutenant et valorisant sur les efforts et les accomplissements de l'enfant quand il participe à prendre soin de lui également dans ces petits gestes du quotidien.

2.3.1. L'alimentation

➤ L'allaitement

En lien avec les recommandations des 1000 premiers jours, la directrice et l'équipe soutiennent les parents qui souhaitent poursuivre l'allaitement. Il est possible d'apporter le lait maternel quotidiennement selon un protocole et les mamans peuvent venir allaiter sur place.

Est-ce que mon bébé va réussir à prendre le biberon sachant qu'à la maison il refuse ? Et s'il rejette le biberon, comment l'équipe va pouvoir lui donner mon lait ? Est-ce que je vais réussir à faire du stock suffisant ? Est-ce que etc...sont autant de questionnements possibles avant l'entrée à la crèche et qui peuvent être sources d'angoisse.

La reprise du travail pouvant aussi être source de stress et d'angoisse, la lactation peut être impactée.

Même si des dispositions relatives existent pour favoriser la continuité de l'allaitement avec l'utilisation d'un tire-lait, ce n'est pas évident ni de maîtriser l'objet. Encourager, soutenir, apporter de l'écoute, orienter, informer, proposer des astuces pour permettre aux parents qui souhaitent maintenir leur allaitement sont principes ici à la crèche.

Le protocole d'acheminement et de conservation seront expliqués lors de notre rencontre et un protocole est annexé au règlement de fonctionnement.

➤ **Le lait maternisé**

Le lait maternisé sera apporté par les parents de même que l'eau si celle fournie par la structure ne convient pas. Pour les enfants en accueil régulier avec une présence récurrente et relative, il sera demandé aux parents de ramener une boîte de lait pleine qui sera ouverte par le personnel afin de garantir une conservation optimum (de même que la bouteille d'eau si elle est ramenée). Les biberons seront faits par les professionnelles et les doses seront donc prélevées de la boîte et ce au moment où l'enfant boira son biberon.

Si la boîte de lait n'est pas finie à la fin de l'utilisation recommandée sur l'emballage (les plus souvent 4 semaines) après ouverture, elle sera rendue aux familles.

Des dosettes de lait peuvent être amenées notamment pour les accueils occasionnels ou pendant les périodes d'adaptation ou encore si l'enfant vient de manière régulière mais « entrecoupée » à condition que les détails suivants soient précisés sur chaque dosette :

- **Nom et prénom de l'enfant**
- **Dosage en ml**

Il est recommandé de prévoir une dose supplémentaire à chaque fois dans l'éventualité où il y aurait un incident avec une dosette.

Lait maternel ou lait maternisé, l'équipe soutiendra les parents dans leurs choix.

➤ **Les repas / collation / goûters**

Une collation est proposée dans la matinée aux enfants. Avec une petite comptine qui se répète tous les jours, ils sont invités à partager un fruit et boire de l'eau ensemble, en groupe à table.

C'est l'occasion pour l'équipe de rebondir sur ce petit moment convivial, collectif pour encourager les interactions, les dégustations, les découvertes sensorielles.

Les anniversaires des enfants peuvent être fêtés à la crèche. À cette occasion, les parents sont invités, s'ils le souhaitent, à apporter le gâteau et des boissons (jus de fruits sans sucre ajouté), gâteau uniquement industriel avec date de péremption visible.

Les goûters des plus petits sont servis à partir de 15h, les plus grands entre 16h et 16h30.

Un produit fruité, lacté et céréalié sont proposés avec de l'eau à volonté.

○ **Jusqu'à l'âge de 18 mois**

Jusqu'aux 18 mois de l'enfant environ, les repas (plats et desserts) servis sont des plats « tout préparés » : petits pots Blédina et plats Blédichef. Les pots, bols ou assiettes sont servis en fonction de l'âge de l'enfant mais aussi en fonction de leur capacité à accepter les morceaux ou pas, à tenir assis... Les bébés et les plus petits commencent à être servis à partir de 11h, selon leur rythme, les transmissions du matin ou s'ils dorment.

Les repas sont échelonnés. Selon leur développement, ils peuvent être installés en transat en posture semi assise, en chaise haute, dans des petites chaises avec tablette ou même parfois dans les bras.

Afin d'accompagner les plus petits dans leur développement, le système de double ou triple cuillère est proposé : lorsque l'on observe l'envie de l'enfant de manger seul, lui donner une cuillère permet de le valoriser dans son élan d'autonomie, même s'il en met partout en la trempant.

C'est une pratique aidante également dans le développement de leur capacité à patienter entre deux bouchées parfois, de respecter leur rythme.

Remarques concernant la diversification alimentaire :

Les recommandations concernant la diversification ont récemment évolué en particulier chez l'enfant allergique (conférence menée par le Docteur Karine Garette pédiatre allergologue à Paris au Salon Petit 1 le 8 décembre 2016 – Lille Grand Palais).

Ainsi, de nombreuses études épidémiologiques sur des grandes cohortes d'enfants ont indiqué que l'introduction de nouveaux aliments dans des fenêtres d'opportunités entre la 17ème et la 24ème semaine de vie ne favorisait pas l'allergie mais au contraire permettait la tolérance. Chaque aliment doit ainsi être proposé à l'enfant à des doses progressives mais régulières.

On sait donc maintenant qu'il est préférable d'introduire tôt et de proposer régulièrement à l'enfant des aliments à fort potentiel allergique : œuf, poisson, arachide...en attendant quelques jours entre chaque.

De plus, on conseillait autrefois de différer l'introduction des fruits exotiques à cause des risques d'allergie mais les instances pédiatriques ne le déconseillent plus.

En réalité, aucun fruit n'est déconseillé à partir du moment où il est bien mixé et il en est donc de même pour les fruits exotiques qui peuvent être introduits dans ces fenêtres d'opportunités donc dès la 17ème semaine.

La diversification peut être débutée entre 4 et 6 mois mais doit être adaptée au développement de chaque enfant. Il est important de comprendre qu'avant ses 1 an, l'enfant doit avoir « tout » goûté et été exposé à tous les aliments (en fonction de sa capacité à digérer aussi et hormis le miel pour risque de botulisme).

En parallèle, il est aussi fortement encouragé par l'OMS d'allaiter exclusivement jusque 6 mois de l'enfant. Pas facile de s'y retrouver dans toutes ces recommandations.

Toutefois, le lait, qu'il soit maternel ou maternisé reste l'aliment principal jusqu'au premier anniversaire de l'enfant, le reste n'est que découverte et expérimentation sensorielle. Pas de pression inutile ou de stress si votre bébé « ne mange pas toute son assiette ». Les repas familiaux et l'alimentation comme on l'entend en tant qu'adulte n'arrive qu'après toutes ces étapes de découvertes.

Il sera ainsi proposé aux enfants le produit laitier en premier jusque 1 an.

Il convient ainsi de trouver l'équilibre et d'observer son bébé, de prendre le temps avec l'introduction des « solides » en fonction de sa posture, de sa capacité à déglutir, à ouvrir la bouche, à utiliser la langue, à tenir assis...

La directrice et l'équipe sont à disposition pour tout échange à ce sujet et vous soutenir dans l'accompagnement de votre enfant.

Même si les recommandations actuelles précisent que tout peut être introduit en même temps, nous laissons aux parents « la première fois » où ils vont faire découvrir à leur enfant au moins trois fruits/ trois légumes/ trois viandes, les féculents et le poisson avant de tout proposer à la crèche, sans restriction de goûts.

L'objectif est de valoriser le rôle et la place du parent et le partage d'une nouvelle expérience avec leur enfant dans les étapes de leur développement.

○ **A partir de 18 mois**

Les repas sont confectionnés à la cuisine centrale de Merville chaque jour et livrés au sein de la structure en liaison chaude. Ces repas sont équilibrés, adaptés à l'âge des enfants et les menus sont élaborés par une diététicienne. Les menus sont affichés chaque mois et envoyés par mail aux familles. Une réunion a lieu de manière régulière avec les différents acteurs afin d'adapter, ajuster si besoin le service proposé.

Les enfants mangent à partir de 11h30. Avant chaque repas, un petit temps de regroupement est prévu dans la salle de change afin que chaque enfant puisse se laver les mains.

L'équipe a mis en place plusieurs outils de médiation autour du repas et des aliments : tout d'abord une comptine qui annonce le repas et une pour le lavage de mains. Mais aussi un support avec des photos des plats, explications de ce qu'ils vont manger... Là encore nous retrouvons le principe de « faire du quotidien un acte éducatif ».

Les repas des « grands » sont des moments propices aux interactions, aux imitations, aux élans exploratoires, à la découverte sensorielle, au plaisir de toucher, à la capacité de goûter ou non.

Aucun enfant ne sera forcé à manger ni même à goûter. Ils y seront encouragés, valorisés s'ils y arrivent ou non. Goûter est un acte déjà pouvant être très intrusif. Imaginons un tout petit avec une sensorialité exacerbée, attendre de lui qu'il goûte alors que même le visuel est difficile n'a pas sa place à la crèche.

Le matériel utilisé répond aux exigences et au cadre légal (loi Egalim), supprimant le matériel de service et de réchauffe en matière plastique.

Il a été ainsi changé l'année dernière et les repas sont servis dans des plateaux compartimentés en inox. L'enfant attend moins entre les plats, s'il ne veut pas en manger un il peut en déguster un autre, dans l'ordre qu'il le souhaite.

Les verres sont également en inox. Pour les plus petits, les tasses à bec ont été retirées : d'une part nous savons désormais qu'elles ne facilitent pas les enfants à boire, au contraire car la langue se positionnant sur le bec, la déglutition n'est pas aisée, force est de constater que les enfants crachent ou recrachent l'eau par conséquent. Ils ont alors à leur disposition des « baby cup », ce sont comme les petits verres de cantine mais en plus petit.

Comment apprendre à boire au verre si l'enfant ne boit pas au verre concrètement. Il y a aussi un peu d'eau partout, mais cela fait partie de l'apprentissage, de l'importance de la répétition dans l'expérimentation et la découverte de ce quotidien.

Une professionnelle est en charge d'acheminer les repas sur un chariot, elle effectue au préalable la prise en température des plats dans le respect des règles d'hygiène (charlotte, lavage de mains, désinfection du matériel, ongles courts et propres etc).

Elle prépare les plateaux et ils sont distribués pendant que le reste de l'équipe est assise durant le repas avec les enfants. Leur présence est ainsi encadrante et contenante, elles veillent à accompagner ceux qui les sollicitent ou qui en ont besoin.

A noter :

Seul un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut permettre à une famille d'apporter les repas de son enfant s'il y a une allergie alimentaire par exemple. Aucune convenance personnelle ne saurait justifier les repas de la maison, la structure ne pouvant assurer la diversité des demandes possibles, les moyens matériels de stocker de multiples repas différents, la traçabilité exigée en restauration collective...

Dans le cadre strict du respect des règles sanitaires en collectivité et de la question de la traçabilité, les repas doivent être acheminés :

- dans une boîte hermétique étiquetée au nom de l'enfant
- avec le détail des aliments
- avec la date de réalisation
- dans un sac ou boîte isotherme, avec pain de glace
- la température ne saurait dépasser les 4°

De même, par équité vis-à-vis des familles, aucune déduction ne peut être appliquée pour les repas apportés par les familles dans le cadre d'un PAI.

2.3.2. Le sommeil

Respecter le sommeil de l'enfant est indispensable à la préservation de son bon développement, de sa croissance, de sa santé. Lors des échanges avec les familles pendant la familiarisation, l'équipe a pu en savoir davantage sur le sommeil à la maison, sur les signes de fatigue, sur leur expression, sur les besoins de chaque enfant. Elle reste particulièrement attentive à ces signes, en lien avec ce que le parent a pu transmettre à l'accueil sur l'état de son enfant. C'est ainsi que chaque enfant est accompagné : les bébés seront bercés si besoin, dormiront dans leur lit, dans le transat, sur les tapis...si l'enfant s'endort ainsi son besoin premier est celui-ci. Autant que possible il sera installé de manière confortable et sa sécurité toujours assurée. Mais parfois, certains enfants ayant des difficultés, l'équipe peut faire le choix de ne pas les déplacer.

Si un enfant dort alors que son parent arrive, selon la situation ce dernier pourra être invité et accompagné à aller le chercher par exemple (s'il n'y a pas d'autres enfants dans la chambre par exemple).

Deux chambres sont disponibles : l'une pour les plus petits avec un maximum possible de 8 lits à barreaux, l'autre avec 11 lits bas/couchettes et 5 lits à barreaux.

Une professionnelle reste si besoin avec les plus petits le temps de leur endormissement, puis un passage est prévu tous les quarts d'heure.

Lorsqu'une famille évoque des difficultés de sommeil à la maison, à nous de considérer la fatigue que cela peut représenter pour le parent et l'empathie doit nous permettre de les accompagner dans ces étapes.

Le jeune enfant n'ayant pas le même rythme et cycle de sommeil que nous, adultes, la conscience du jour et de la nuit n'étant pas acquise, les grandes étapes de développement pouvant impacter le sommeil (la marche, le langage...) ou la période de familiarisation aussi pleine d'émotions, il convient de rassurer et de collaborer ensemble pour comprendre et soutenir enfant et parent.

Pour les plus grands, la sieste est proposée après les changes qui ont lieu eux-mêmes après le repas. Un temps de relaxation, d'apaisement est proposé. Chaque enfant a un lit qu'il retrouve, son nom correspondant et de manière autonome ils vont dans leur lit pour s'y installer, avec doudou et tétine si besoin. Les réveils se font de manière échelonnée car ils sont propres à chaque enfant. Une professionnelle reste dans la chambre jusqu'au réveil des enfants ou s'il en reste un qui a plus besoin de dormir, le passage est prévu aussi tous les quarts d'heure.

L'équipe veillera toujours à ce que les « bonnes » conditions nécessaires soit remplies pour ce temps de calme et de repos. L'obscurité totale est évitée pour permettre aux enfants d'assimiler leur rythme circadien (conscience du jour et de la nuit).

Le linge de lit est lavé une fois par semaine, en période d'épidémie ou d'infestation de poux par exemple il peut être changé plus souvent et mis en quarantaine.

2.3.3. L'hygiène et les soins corporels

En toute logique, les enfants arrivent habillés, un voir deux changes complets doivent toujours être à disposition si besoin. Toutefois, au vu du développement de l'enfant, de leur inconfort à être déshabillé et exposé à l'air, de la manipulation et de la contrainte que cela peut engendrer chez les nouveau-nés et les plus petits, avant qu'ils puissent se déplacer, si cela est plus confortable pour eux **ils peuvent être en grenouillère ou pyjama.**

Ils peuvent rester en pyjama jusqu'à ce qu'ils se déplacent (plus ou moins 6 mois), que leur développement montre qu'ils passent une autre étape. Ils auront alors besoin d'avoir les pieds libres et nus, leur permettant de prendre les appuis et repères praxiques.

Les familles peuvent ramener une gigoteuse de la maison tout comme le doudou, qui seront rendus pour lavage à la maison si les familles le souhaitent.

Si l'enfant a une tétine, un exemplaire restera à la crèche, elle sera changée régulièrement (tous les mois) selon les recommandations d'hygiène et le prénom de l'enfant pourra y être gravé si plusieurs modèles sont présents.

Une paire de chaussons en cuir souple ou des chaussettes antidérapantes qui resteront dans le casier peuvent être déposées par les familles pour les plus petits qui ne se déplacent pas encore. La structure proposant un chauffage au sol, le principe de motricité libre et la sensorialité associée sont appliqués dans un projet « pieds nus », les chaussettes seront ainsi retirées.

➤ **Les enfants avec couches**

Les enfants qui portent des couches arrivent avec la couche du matin changée par le parent. Au cours de la journée, les enfants sont changés en fonction de leurs besoins et systématiquement avant le coucher, après le repas.

Les couches, le lait de toilette et le savon doux sont fournis par la structure.

C'est un temps privilégié entre l'enfant et le professionnel, la confiance et sérénité sont un socle au service des interactions et de l'éveil par un acte de soins. Le respect de l'intimité, de la personne qu'est l'enfant est en adéquation avec la charte et au cœur de ces actes du soin du quotidien.

Notre pédagogie consiste à verbaliser nos actions, à solliciter le change et si l'enfant n'a pas envie, qu'il est en train de jouer, nous lui proposerons de nouveau par exemple quelques minutes plus tard.

Faire du quotidien un acte éducatif, c'est penser nos actions et y donner du sens, notamment dans les encouragements, la verbalisation de nos gestes, la sollicitation envers l'enfant pour nous aider, ce qui alimente le chemin vers l'autonomie. Nous parlons d'autonomie dans le sens : aide-moi à apprendre à faire et non je fais seul. L'accès à l'autonomie de l'enfant consiste ici au précepte « me débrouiller oui, mais pas tout seul » (Etty Buzyn). Il y a un équilibre à trouver et à transmettre à l'enfant entre le laisser faire seul et se mettre en difficulté et donc en situation potentielle d'échec et de l'autre l'encourager à faire en lui montrant, en faisant ensemble et en valorisant ce qu'il arrive ou pas. La bienveillance c'est cela aussi.

Respecter que l'enfant ait besoin de jouer encore 5 minutes avant de changer sa couche, c'est aussi l'accompagner dans son autonomie, dans son individuation (processus de conscientisation de notre individualité, comprendre que nous sommes une personne à part entière).

➤ **L'acquisition de la continence**

Les enfants dont le développement montre qu'ils entrent dans cette étape d'acquisition de la continence sont encouragés à aller sur le pot ou les toilettes.

Plusieurs dimensions entrent en jeu dans cette acquisition, car il s'agit bien d'une acquisition : l'enfant va acquérir la capacité de maîtriser ses sphincters. Au niveau moteur, il doit être capable de s'asseoir, se relever, niveau physiologique de ressentir que sa vessie le compresse ou que son ventre lui envoie le signal.

Du point de vue psychologique, il doit être capable de conscientiser ce besoin, arrêter son jeu et écouter son corps. Il y a un enjeu affectif également pouvant rentrer en compte dans la relation au parent, lui faire plaisir ou s'affirmer par le refus. En psychanalyse, cette acquisition apparaît dans le stade de développement dit de « l'affirmation », plus connu sous le nom de « stade d'opposition », mais qui porte ce caractère péjoratif.

Concernant sa motricité fine, ou sa capacité à attraper, tenir, pincer, à utiliser ses petits doigts dans ses petites mains, il est aidant pour l'enfant d'adapter ses tenues vestimentaires. En effet, comment réussir à ouvrir un bouton, un zip,

à baisser un pantalon trop serré, à baisser un collant ou tenir une robe en même temps lorsque leur besoin se fait ressentir et avec la non maîtrise totale de leurs petits doigts ? Pour accéder à cette autonomie ne serait-ce que de se déshabiller seul, ils ont besoin que nous pensions à faciliter le chemin.

Il y a aussi beaucoup d'éléments qui sont à considérer et qui se confrontent à la pression exercée notamment sur les familles pour que l'enfant « soit propre ». L'entrée à l'école peut être source de stress pour les familles car conditionnée par cette acquisition.

La directrice et l'équipe les accompagnent dans ce projet et les encourage à user de patience et d'indulgence envers leur enfant en toute conscience de ces étapes du développement. Aucun enfant n'est pareil, certains maîtriseront leur corps en quelques jours, d'autres en plusieurs semaines. Il peut y avoir des retours en arrière, des fuites... bienveillance, empathie, encouragements, valorisation...participent à la mise en confiance de l'enfant.

C'est de toute façon lorsqu'il sera prêt, qu'il aura acquis sur les différents plans que cela pourra fonctionner.

Là encore, les familles seront soutenues dans la continuité de ce qu'elles font à la maison, l'équipe peut communiquer d'après ses observations que l'enfant est dans une période sensible favorable mais ne prendra pas l'initiative ou le projet avant la famille.

Les familles sont invitées à fournir un sac de change adapté lors de cette étape (plusieurs culottes, maillots de corps au lieu des bodys, pantalons faciles à baisser et remonter, sans fermetures ou serrés comme les jeans...).

3. Le projet social et le développement durable

Le projet social et de développement durable précise les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis de ses partenaires extérieurs. Il intègre les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement et les actions de soutien à la parentalité proposés. Il décrit comment l'établissement inscrit son activité dans une démarche en faveur du développement durable.

3.1. Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs

3.1.1. L'environnement et le territoire

➤ Localisation de la structure

La petite crèche « les chatons » se situe au centre de Merville, 56 rue des Prêtres. Elle est donc accessible et dispose d'un emplacement idéal. Etant proche de trois écoles également, elle permet d'être un service conciliant pour les familles ayant des fratries dans ces établissements sans avoir à traverser la commune.



Plan du centre-ville de Merville

➤ Localisation de la commune d'implantation

Merville est une commune de la Région Hauts-de-France, située dans le Département du Nord (59) au sud de l'arrondissement de Dunkerque (Plaine de la Lys) entre Lille (38 km), Hazebrouck (13 km) et Béthune (16 km).

➤ Merville et l'intercommunalité

Merville fait partie de la Communauté de Communes Flandre Lys. La CCFL est composée de 8 Communes dont 4 communes du Nord (Estaires, Merville, La Gorgue, Haverskerque), 4 communes du Pas-de-Calais (Lestrem, Laventie, Fleurbaix, Saily-sur-la-Lys) et compte plus de 40 000 habitants. Merville est la plus grande commune de la CCFL avec presque 10 000 habitants soit $\frac{1}{4}$ de la population de la CCFL, elle s'étend sur 27 km².



Merville se situe à 40 kilomètres de Lille, 50 kilomètres de Dunkerque, au cœur d'un triangle Armentières-Hazebrouck-Béthune.

➤ Les champs de compétences de la Communauté de Communes sont vastes :

○ L'aménagement de l'espace :

- Désenclavement du territoire
- Habitat via la définition d'un PLH (Plan Local de l'Habitat) en cours
- Trame verte et bleue
- Liaison douce
- Etude de faisabilité d'un campus aéronautique
- Accueil des gens du voyage

○ Le développement économique :

- Création et entretien de zones d'activités
- Réhabilitation de friches industrielles
- Accompagnement des entreprises en vue de leur développement
- Soutien à la création d'entreprises
- Soutien à l'emploi, à la formation et l'insertion

○ L'environnement et le développement durable :

- Collecte des ordures ménagères avec mise en place de la redevance incitative
- Politique de maîtrise de l'énergie avec soutien aux ménages et aux communes
- Agenda 21 communautaire
- Création d'un espace info énergie avec des permanences en CCFL
- Etude pour la mise en place d'unités de méthanisation

○ Le développement touristique : L'action touristique de Flandre Lys s'articule principalement autour de deux zones de loisirs :

- Eolys, dédiée à l'aéronautique
- Base nautique Flandre Lys située à Haverskerque

- **La santé, le social :**
 - Programme de prévention et promotion santé
 - Relais Petite Enfance
 - Epicerie Sociale itinérante Etc.

- **Jeunesse et culture :**
 - Journées du patrimoine
 - Accueil d'artistes en résidence
 - Devoir de mémoire
 - Démocratisation de la culture
 - Mise en réseau des bibliothèques
 - Appels à projet culturel

- **Sports et loisirs :**
 - Offre d'activités ludiques et sportives avec les bases de loisirs du territoire et des équipements sportifs tels que la piscine intercommunale
 - Soutien aux mouvements sportifs et de loisirs



3.1.2. Profil démographique du territoire

Profil démographique de la ville Merville depuis 1968

➤ Evolution de la population (chiffres INSEE 2022)

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2008	2010	2015	2020	2021
Nombre d'habitants	8601	8658	9050	9026	8903	8765	8720	8993	9967	9692	9652

➤ Population par âge et par sexe en 2021

Age	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	4749	100	4903	100
0 à 14 ans	1085	22.8	1005	20.5
15 à 29 ans	865	18.2	800	16.3
30 à 44 ans	919	19.4	919	18.8
45 à 59 ans	902	19.0	876	17.9
60 à 74 ans	726	15.3	823	16.8
75 à 89 ans	229	4.8	421	8.6
90 ans ou plus	24	0.5	58	1.2
0 à 19 ans	1442	30.4	1314	26.8
20 à 64 ans	2636	55.5	2608	53.2
65 ans ou plus	671	14.1	981	20

➤ **Composition des ménages (chiffres INSEE) :**

	1999	%	2008	%	2010	%	2015	%	2020	%	2021	%
Nombre de ménages	3156		3392		3569		3802		3948		3959	
Ménages d'une personne	664		908		992	27.8	946	24.9	1161		1179	29.8
dont												
Hommes	232		392		428	12	358	9.4	494		502	12.7
Femmes	432		516		564	15.8	588	15.5	667		678	17.1
Autres ménages sans famille	64		52		55	1.5	98	2.6	15		16	0.4
Ménages avec familles	2428		2432		2521	70.6	2758	72.5	2772		2765	69.8
dont												
couple sans enfant	856		944		1005	28.2	1040	27.3	1145		1152	29.1
couple avec enfant(s)	1356		1212		1227	34.4	1367	36	1250		1236	31.2
famille monoparentale	216		276		289	8.1	351	9.2	377		377	9.5
TOTAL	3156		3392		3569		3802		3948		3959	

➤ **Répartition de la population allocataire (source CAF du Nord)**

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre total d'allocataires	1943	1978	1912	1899	1924
Nombre d'allocataires sans enfant	780	828	798	811	802
Familles allocataires avec enfant (s)	1163	1150	1114	1088	1122
Dont nombre de familles monoparentales	291	305	296	287	321
Nombre de couples avec enfant(s)	872	845	818	801	801
Nombre de familles avec 1 enfant	321	317	305	290	355
Nombre de familles avec 2 enfants	529	516	503	499	487
Nombre de familles nombreuses (3 enfants et plus)	313	317	306	299	280

➤ **Répartition de la population de Merville selon la structure familiale (enfants de moins de 3 ans) ; (source CAF du Nord) :**

	Données 2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de familles avec enfant de moins de 3 ans	317	302	291	263	280
Dont nombre de familles avec 1 enfant de moins de 3 ans	288	282	266	239	259
Nombre d'enfants de moins de 3 ans	347	322	317	287	302
Nombre d'enfant de moins de 3 ans vivant avec un seul parent	58	54	45	39	43
Nombre d'enfant de moins de 3 ans vivant avec les deux parents	289	268	272	248	259
Nombre d'enfants de moins de 3 ans dont les parents travaillent	181	175	174	167	183
Nombre d'enfants de moins de 3 ans dont les parents bénéficient du RSA	53	48	39	36	111

3.1.3. Les modes d'accueil sur la commune et le territoire de la CCFL

➤ Sur la commune :

- La petite crèche Les Chatons : D'une capacité de 20 places, la structure d'accueil collectif de la ville de Merville pour les enfants de 2 mois et demi à la veille de leurs 4 ans
- La micro-crèche privée « Dans ma bulle » : d'une capacité de 12 places, de 2 mois et demi à 4 ans
- L'accueil de loisirs de l'Espace d'Animations Stéphane Hessel : groupes d'enfants de 2-6 ans et de 7-17 ans, accueil pendant les vacances scolaires et le mercredi

➤ Sur le secteur de la CCFL :

- Le Relais Petite Enfance Flandre Lys (RPE) : un lieu gratuit d'accompagnement des parents dans leur recherche d'un mode d'accueil, les formalités d'embauche des professionnel(le)s de la petite enfance (assistant(e)s maternel(le)s. Permanences administratives, ateliers divers sont proposés.
- Estaires : Multi-Accueil « Les P'tits Baudets » (29 places) et une Maison d'Assistantes Maternelles (La MAM aux pirates »)
- Haverskerque :
- La Gorgue : Halte-Garderie « Les Magotins » (entre 10 et 20 enfants)
- Lestrem : 2 micro-crèches
- Laventie : une crèche municipale de 14 places (« Les Petits Princes ») et 2 micro-crèches privées (« Eveil et sens » et « Optimôme »)
- Fleurbaix : une crèche municipale (« crèche de Fleurbaix ») de 23 places et une micro-crèche privée (« Par ici les petits chérubins »)
- Sully sur la Lys : une micro crèche privée « le jardin des petits vikings » de 10 places

- Le site www.monenfant.fr : démarches, présentation des modes d'accueil, scolarité, places disponibles...

L'accompagnement des familles

- **Ateliers parents-enfants** : à l'espace d'animations Stéphane Hessel, des ateliers (lectures, balades...) pour les jeunes enfants de 0 à 3 ans ou encore des ateliers cuisine en famille sont proposés. Mais encore des activités de baby-gym, baby éveil, des animations lectures (proposées aussi par la Médiathèque de Merville)...
- Des ateliers bébé bien-être sont proposés pour les enfants de moins de 6 mois à la Gorgue ou à Merville par les services de la PMI

3.1.4. La santé

Une médecine de ville dynamique :

- 7 médecins généralistes
- 17 infirmières/infirmiers
- 1 sage-femme
- 5 dentistes
- 10 kinésithérapeutes
- 6 orthophonistes
- 1 pédicure – podologue
- 3 pharmacies
- 3 opticiens
- 3 ostéopathes
- 1 sophrologue

- **La Maison Nord Solidarité** : pour les consultations prénatales et planification ou consultations infantiles. La MNS est un lieu d'accueil gratuit et accessible où divers professionnel(le)s assurent les consultations et/ou suivis (médecins, puéricultrices, infirmières, psychologue...). C'est un partenaire fort dans l'accompagnement des enfants et de leurs familles au sein de la crèche.

Avec le **Conseil Départemental du Nord**, sont organisés à la crèche des accueils « d'éveil » : sous principe de convention, d'engagement par les différentes parties, ces temps d'accueil peuvent répondre à différents besoins des besoins et des familles.

- **Un Centre Médico Psychologique (CMP) « La petite histoire »** : unité de coordination et d'accueil organisant des actions gratuites et sectorisées de prévention, de diagnostic, de soins ambulatoire et d'interventions à domicile...
- **Un Centre d'Action Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP) « Les Petits Bateaux »** : pour les enfants de 3 à 11 ans, complémentaire avec le CMP, lieu de soins non médicalisés dont le but est de maintenir une interactivité sociale et de favoriser l'autonomie du patient
- **Un Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) « 1, 2, 3 Soleil »** : structure adaptée aux enfants de 0 à 6 ans présentant des difficultés de développement, d'adaptation, de langage, lieu d'écoute, d'action, de prévention, d'information...
- **Un Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSD) « Grain de sel »** : de l'association Les Papillons Blancs, pour les enfants relevant d'une décision de la MDPH, le service accompagne et aide au développement de façon précoce les enfants en situation de handicap dans les différents lieux de vie de l'enfant.

Des interventions du Service de prévention santé du département (permanences mensuelles, consultations avec médecins, infirmières, assistantes sociales...).

Des actions de prévention santé initiées par la CCFL (Communauté de Communes Flandre Lys) : programme à la crèche et dans les écoles : ACTION FRUITS en lien avec le service Santé de l'intercommunalité propose la découverte des fruits de saison pour les tout-petits.

3.1.5. L'Education

Les établissements scolaires publics :

- Ecole maternelle Louis Pergaud, 20, rue des Prêtres ;
- Ecole primaire Bezegher , 115, rue d'Aire ;
- Ecole primaire Victor Hugo, 1 boulevard Victor Hugo ;
- Collège Henri-Dunant, 43 rue Victorine Deroide.

Les établissements scolaires privés :

- Ecole Notre Dame, classes de la maternelle au CM2, 6 rue de la Prairie
- Collège St Robert, 22 rue des Capucins

3.1.6. Les moyens de transport

Transports ferroviaires :

- Bailleul, (15 km : 24 mn), Hazebrouck (13km : 15 mn), Armentières (20 km : 27 mn), Béthune (18 km : 26 mn) ;
- Trains régionaux cadencés.

Infrastructure routière : Embranchement Autoroute : Bailleul (15 kms), Nieppe (20 kms), Hazebrouck (20 kms).

Réseau transport en commun - Réseau de bus Arc en Ciel :

- Bus toutes les heures allers/retours vers Lille (1 h 10 vers Lille – retour 50 mn).
- Bus réguliers vers Hazebrouck, Armentières et Bailleul.

Automobiles : 80,9 % des ménages possèdent au moins une voiture (INSEE 1999 : 77.5 %).

Un réseau cyclable : des aménagements, des pistes intra muros et reliant d'autres communes

Co-voiturage : un service petites annonces sur le site de la ville.

Réseau fluvial : Transport fluvial (Roquette) et plaisance.

Aéroport : formation de pilotes professionnels et activités de loisirs et de tourisme

3.1.7. Population active, emploi et chômage

➤ **La population active de 15 à 64 ans (Insee) :**

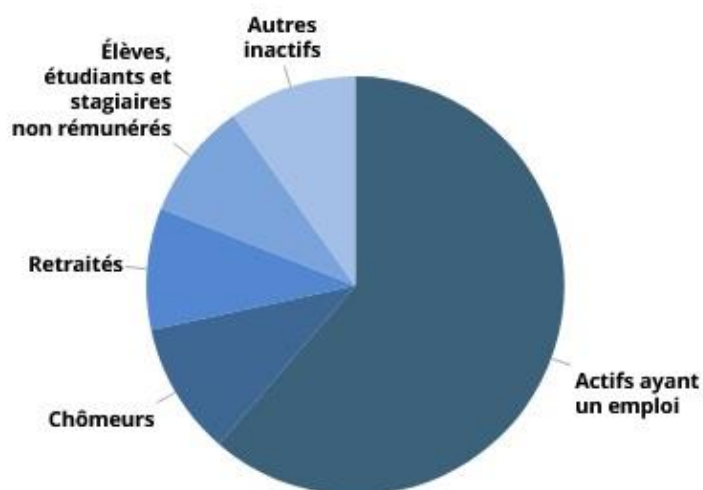
Type d'activité	2010	2015	2021
Ensemble	5739	6221	5910
Actifs	66.5%	70.6%	71.6%
Actifs ayant un emploi en %	58.4%	59.8%	61.3%
Chômeurs en %	8.1%	10.8%	10.3%
Inactifs en %	33.5%	29.4%	28.4%
Elèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	10.2%	9.3%	9.1%
Retraités inactifs en %	11.0%	9.7%	9.4%
Autres inactifs en %	12.3%	10.5%	9.9%

Une stabilité sur la population active, avec une augmentation des actifs ayant un emploi.

➤ **Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et par âge en 2021**

Sexe et âge	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	5910	4233	71.6	3623	61.3
15 à 24 ans	1125	527	46.9	358	31.8
25 à 54 ans	3590	3237	90.2	2858	79.6
55 à 64 ans	1195	469	39.2	407	34
Hommes	2993	2255	75.4	1956	65.4
15 à 24 ans	595	295	49.6	207	34.7
25 à 54 ans	1806	1717	95.1	1545	85.6
55 à 64 ans	592	243	41.1	205	34.6
Femmes	2916	1977	67.8	1666	57.1
15 à 24 ans	530	232	43.8	151	28.6
25 à 54 ans	1784	1520	85.2	1313	73.6
55 à 64 ans	603	226	37.4	202	33.5

Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2021



➤ **Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle**

Catégorie socio-professionnelle	2010	Dont actifs ayant un emploi	2015	Dont actifs ayant un emploi	2021	Dont actifs ayant un emploi
Ensemble	3837	3313	4631	3950	4175	3587
Dont :						
Agriculteurs exploitants	33	33	53	53	10	10
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	140	137	197	177	162	151
Cadres et professions intellectuelles supérieures	162	154	222	214	222	222
Professions intermédiaires	722	661	762	734	821	774
Employés	1042	906	1474	1227	1286	1076
Ouvrier	1665	1422	1845	1546	1572	1353

➤ **Chômage au sens du recensement des 15-64 ans**

Nombre de chômeurs et taux de chômage	2010	2015	2021
Nombre de chômeurs	463	672	610
Taux de chômage en %	12.1	15.3	14.4
Taux de chômage des 15 à 24 ans	28.8	34.6	32.1
Taux de chômage des 25 à 54 ans	10.2	12.6	11.7
Taux de chômage des 55 ans à 64 ans	4.9	9.6	13.3

3.1.8. Logement et cadre de vie

➤ **Evolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968**

Catégorie du logement	1968	1975	1982	1990	1999	2010	2015	2021
Ensemble	3544	2917	3137	3215	3377	3792	4126	4323
Résidences principales	2412	2608	2860	2974	3166	3560	3798	3947
Résidences secondaires et logements occasionnels	11	29	32	34	38	21	22	34
Logements vacants	121	280	245	207	173	210	306	363

➤ **Catégories et types de logements**

Catégorie ou type de logements	2010	%	2015	%	2021	%
Résidences principales	3560	93.9	3798	92	3947	90.9
Résidences secondaires et logements occasionnels	21	0.6	22	0.5	34	0.8
Logements vacants	210	5.6	306	7.4	363	8.3
Maisons	3277	86.4	3565	86.4	3677	84.7
Appartements	494	13	547	13.3	657	15.1

➤ **Résidences principales selon le nombre de pièces**

Nombre de pièces	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	3560	100	3798	100	3947	100
1 pièce	53	1.5	41	1.1	27	0.7
2 pièces	312	8.8	234	6.2	262	6.6
3 pièces	393	11.1	430	11.3	510	12.9
4 pièces	818	23	967	25.5	961	24.3
5 pièces ou plus	1984	55.7	2125	56	2189	55.5

3.1.9. L'action sociale

➤ **Le Centre Communal d'Action Sociale**

Le CCAS de Merville est un lieu d'écoute, d'accueil, d'accompagnement, de conseils et d'orientation pour chaque membre de la famille. Il répond aux besoins sociaux par le biais de ses différents services. Il peut aider à trouver un logement, faire face à des impayés grâce à des aides financières. L'équipe apporte son soutien dans la constitution de dossiers administratifs, faciliter l'accès aux loisirs pour les enfants à travers des coupons sports...

Le CCAS a aussi pour compétences le maintien à domicile et portage des repas, l'attribution des logements sociaux, la gestion de la résidence services « Les Récollectines » et est directement lié à l'Espace d'Animations Stéphane Hessel. Dans le cadre de la réinsertion professionnelle, les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) sont rattachés au CCAS et permettent à des personnes polyvalentes d'y travailler alors qu'elles sont engagées dans un parcours de réinsertion professionnelle. A travers la boutique qui propose costumes, déguisements, créations personnalisées de vêtements ou d'objets, les personnes développent ou mettent en pratique leurs talents.

Le CCAS peut ainsi instruire différents types de dossiers :

- La Couverture Maladie Universelle (CMU)
- Le micro crédit
- Le surendettement
- Les secours en nature
- Les bons d'achats
- Les cartes de cantines

Le CCAS met à disposition ses locaux à différents organismes permettant de recevoir les Mervillois dans des locaux adaptés et accessibles à tous : CPAM, CARSAT, CLIC, AGSS, SIECF, Mutuelle CCFL. Ces permanences augmentent donc le taux de fréquentation du CCAS dans l'année.

- **Le service logement**

En 2017, le service avait enregistré 122 nouvelles demandes de logement, et 55 logements ont été attribués. 388 demandes restaient en cours (principalement des T3 et T4) dont 224 pour premier choix Merville. 54 dossiers de Fond de Solidarité logement avaient été déposés par le CCAS.

- **Les cartes de cantine**

Le CCAS prend en charge une partie des frais de cantine scolaire et du centre de loisirs. Les familles dont les ressources sont équivalentes au montant du revenu de solidarité active peuvent bénéficier de cette participation.

En 2018, 96 cartes ont été délivrées à 17 familles représentant un montant global de 2 845,57€ : 1 582,57 € pour les écoles primaires et maternelles publiques et 1263 € pour l'école Notre Dame

- 137 nouvelles demandes de logement
- 44 attributions de logement
- 403 demandes en attente, dont 233 avec 1^{er} choix Merville
- 155 modifications de logement
- 75 radiations
- 58 dossiers de Fond de Solidarité Logement déposés

- **Les demandes d'aide alimentaire**

En 2018, 13 dossiers de demande d'aide exceptionnelle ont été traités. 495 dossiers de tickets service ont été étudiés, avec au total 140 familles qui ont pu bénéficier des tickets service, soit 70 familles (par mois) bénéficiaires.

Le montant distribué en tickets service en 2018 est de 48 430 euros (soit approximativement 4000 euros par mois).

- **L'épicerie solidaire**

Depuis 2016, en partenariat avec la Communauté de Communes Flandre-Lys, le CCAS a lancé l'épicerie solidaire itinérante à l'échelle intercommunale. Cela a enrichi les moyens d'aide aux bénéficiaires et a permis à bon nombre de familles mervilloises de bénéficier du service

En 2018, 44 familles ont bénéficié du dispositif avec un montant total de 3271 € attribués.

- **Les coupons-sport**

Les coupons-sport sont destinés à favoriser la pratique d'une activité sportive pour les familles à faibles revenus.

➤ **Le Service Local de l'emploi : Inauguré en 2011**

Il accueille de nombreux partenaires afin de créer une dynamique pour les personnes en recherche d'emploi, il facilite leurs recherches en proposant notamment un guichet unique :

- La mission locale Flandre Intérieure
- PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
- Pôle emploi
- France Travail
- L'AIREME (Association Intermédiaire Relais Emploi)

➤ **Un tissu associatif riche et varié**

De multiples associations sont présentes sur la commune, qu'elles soient sportives, dans l'action humanitaire et la solidarité, la santé et le social, dans la défense des droits..

- Les Restos du Cœur
- Le Secours Populaire
- La Banque Alimentaire
- Le Secours Catholique
- La Protection Civile du Nord etc., sont quelques exemples

Toutes les coordonnées et informations sont disponibles sur le site internet de la commune : www.ville-merville.fr

3.2. Evolution de la structure

Depuis la création de la structure petite enfance en 2000, la ville de Merville a contribué à l'évolution de l'offre notamment en modifiant la structure halte-garderie en structure multi-accueil et en adaptant l'agrément initial au fil des années.

Les familles mervilloises recherchent un mode d'accueil pour plusieurs raisons :

- nécessité d'augmenter un contrat d'accueil de leur enfant déjà connu de la crèche car il ne correspond plus exactement aux besoins des parents de par une modification de leurs activités professionnelles (reprise d'un emploi à temps plein par exemple)
- souhait d'un accueil régulier afin de favoriser une reprise du travail après un arrêt maternité ou un congé parental ou reprise de formation professionnelle
- souhait de proposer un éveil social à leur enfant et n'ayant pas connu d'accueil collectif jusqu'ici
- une première expérience de la vie en collectivité avant l'entrée à l'école maternelle
- un mode d'accueil précédent qui s'arrête du jour au lendemain ou très prochainement
- les nouveaux arrivants, qu'ils soient dans l'attente de leur premier enfant ou non avec les nouvelles habitations construites ces dernières années et la dynamique attractive sur la commune
- des mutations ou des changements d'emploi depuis la métropole Lilloise sur le territoire

La crèche a ainsi fait évoluer son offre de service au fil des ans : évolution de la capacité, déménagements, optimisation des horaires d'ouverture en fonction des besoins des familles ou des dossiers sur liste d'attente...

Historique de l'évolution de cette structure petite enfance :

DATE	GESTIONNAIRE	ADRESSE	Capacité Fonctionnement	HORAIRES ET JOURS D'OUVERTURE
juillet-00	CCAS de Merville	102 rue du Gal de Gaulle, Merville	10 enfants de 0 à 6 ans Halte-garderie	le mercredi de 8H à 12H / 13H à 18H et le vendredi de 14H à 17H30
mars-07	CCAS de Merville	10 place de la libération, Merville	10 enfants de 0 à 6 ans Halte-garderie	le lundi, mercredi et jeudi de 9H30 à 17H30
janv.-09	Mairie de Merville	10 place de la libération, Merville	10 enfants de 0 à 6 ans Halte-garderie	le lundi, mercredi et jeudi de 9H30 à 17H30
sept-09	Mairie de Merville	10 place de la libération, Merville	12 enfants de 0 à 6 ans Halte-garderie	le lundi, mercredi et jeudi de 9H30 à 17H30
janv.-11	Mairie de Merville	10 place de la libération, Merville	8 enfants de 0 à 6 ans avec modulation horaire Multi-Accueil	le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8H à 18H
mars-12	Mairie de Merville	10 place de la libération, Merville	9 enfants de 0 à 6 ans sans modulation horaire Multi-Accueil	le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8H à 18H

sept-13	Mairie de Merville	56 Rue des Prêtres, Merville	20 enfants de 0 à 4 ans avec modulation horaire Multi-accueil	Du lundi au vendredi De 7h15 à 18h45
Depuis Juillet 15	Mairie de Merville	56 Rue des Prêtres, Merville	20 enfants de 0 à 4 ans avec modulation horaire Multi-accueil	Du lundi au vendredi De 7h15 à 18h30
Depuis septembre 2024	Mairie de Merville	56 rue des Prêtres, Merville	20 enfants de 0 à 4 ans avec modulation horaire	Du lundi au vendredi De 7h15 à 18h

➤ **Analyse de la fréquentation depuis 2020 :**

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'enfants inscrits et fréquentant la structure depuis septembre 2012	91	69	63	57	44
Nombre de familles biparentales	65	56	47	46	38
Nombre de familles monoparentales	6	5	5	4	2
Nombre total de familles accueillies	77	63	57	50	41
Familles mervilloises	57 soit 74%	47 soit 74,6%	40 soit 70%	36 soit 72%	34 soit 83%
Familles territoire CCFL	4	2	5	3	0
Familles extérieures	16	14	12	11	7

La crise sanitaire de ces dernières années a impacté la fréquentation de par les divers confinements, mesures strictes d'accueil et réglementées, les appréhensions des familles sur la collectivité et la proximité des virus...

Un plus grand nombre d'enfants inscrits peut traduire une plus grande diversité dans les horaires de contrat des familles soit des contrats sur quelques jours ou par demi-journée avec aussi plus d'accueils occasionnels ; ou encore de nombreux départs à l'école pour les périodes de janvier et septembre en fonction de l'âge des enfants.

La tendance actuelle revient vers une plus grande demande de « temps plein » avec une amplitude horaire de journée. La majorité des familles inscrite sur liste d'attente est mervilloise et concerne des naissances à venir ou récentes.

Les deux dernières années montrent cette tendance à la baisse cohérente avec une baisse des naissances. Certains dossiers sont acceptés en commission mais le choix final des familles se porte sur un autre type d'accueil : micro crèche, assistante maternelle ou un congé parental pris ou prolongé.

De nouvelles structures sur l'ensemble du territoire également ont émergé ces dernières années, proposant ainsi un service d'accueil plus proche de certains habitants autres que Mervillois.

➤ **Nombre de naissances enregistrées sur la ville de Merville de 2014 à 2021 (source Insee):**

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
142	131	108	122	101	137	101	112	103	92

Avec une tendance évolutive à la hausse juste avant la crise sanitaire, les naissances connaissent une certaine baisse depuis. Contexte socio-économique, géopolitique, choix individuels...de multiples raisons peuvent expliquer cette tendance.

3.3. Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement

La place des parents et des familles est au cœur de nos réflexions dans notre mission d'accueil. La direction et l'équipe ont une posture d'écoute et de disponibilité. Cela commence par le premier contact, les renseignements sur l'inscription, les orientations possibles, les informations transmises sur le territoire et la petite enfance...

Chaque famille qui souhaite inscrire son enfant peut bénéficier d'un rendez-vous sur demande, d'une visite de la structure, de l'accès aux documents (règlement de fonctionnement et projet d'établissement) sur demande ou en ligne sur le site internet de la commune.

Lors de ces temps d'échanges et de rencontre, leurs attentes sont sollicitées, leurs appréhensions également, leurs impératifs aussi (reprise du travail), les besoins sont entendus. La transparence sur notre mode de fonctionnement, notre projet permet d'inclure les familles dans une coopération d'accompagnement de leur enfant.

Les familles reçoivent régulièrement des informations, des fiches action de prévention etc., par mail et par affichage au sein de la structure.

Les invitations aux spectacles ou festivités passent par la voie dématérialisée mais aussi en format papier, avec un système de coupon-réponse selon le contexte.

Force est de constater aussi leur besoin de communiquer de plus en plus par mail, parfois plus rapide et plus simple que par téléphone.

Les familles sont aussi sollicitées pour participer à des ateliers en extérieur comme à la médiathèque ou invitées à accompagner lors de sorties ponctuelles.

Des journées porte-ouvertes sont également organisées en fonction des demandes recensées et si nécessaire.

3.4. Les actions de soutien à la parentalité

Soutenir et accompagner la parentalité, c'est en premier lieu un principe éthique, de neutralité, d'écoute et d'empathie. Comment valoriser la fonction parentale si nous prenons une posture jugeante, si nous pensons tout savoir et que nous prodiguons des conseils ou des injonctions ?

Soutenir la parentalité, c'est savoir prendre en compte la carte du monde de chacun, c'est avoir une vision globale de l'enfant et de sa famille, de son histoire qu'elle a pu partager, des craintes ou angoisses. Ecouter, encourager, valoriser, proposer, donner des éléments théoriques sur le développement de l'enfant peuvent aider à dédramatiser aussi certaines situations difficiles. Être attentif à pouvoir assurer autant que possible une continuité de l'action éducative familiale, communiquer en valorisant les compétences de l'enfant, développer les transmissions faites aux familles sont en place à la crèche.

Des ateliers parents-enfants seront organisés également, que ce soit autour de thématiques souhaitées sur le développement de l'enfant, en matière de santé, sur des outils pédagogiques. Un travail de réflexion est en cours autour de ce projet. Les ateliers parents-enfants peuvent permettre de passer un moment privilégié, de rencontrer et de partager des astuces ou des difficultés entre parents, de se sentir ainsi moins seul.

Le tissage de lien et par conséquent la coopération ne pourront se réaliser en toute confiance. Nous sommes professionnelles de la petite enfance

3.5. La démarche en faveur du développement durable

La crèche est engagée dans une démarche écologique depuis plusieurs années : réduction, tri et recyclage des déchets, les menus proposés répondent à des normes respectueuses en approvisionnement local par exemple, le choix de l'électroménager avec une consommation énergétique réduite, extinction des lumières artificielles dès que possible... Tous ces petits gestes restent plus impactant à l'échelle d'une crèche mais ils ont été intégrés à notre quotidien et sont amenées à s'étoffer.

Il a été évoqué précédemment notre choix dès l'année dernière à remplacer le matériel de service et de réchauffe en plastique. L'inox et le verre représentent des matières plus faciles à entretenir, plus respectueuses des normes en terme d'hygiène.

Notre démarche éducative s'inscrit également en faveur du développement durable : transmettre des valeurs de respect des personnes mais aussi des lieux, des objets, jeux, jouets et de l'environnement dans son ensemble. Notre fil rouge « faire du quotidien un acte éducatif » nous permet de travailler autour du recyclage ou de la récupération du matériel.

« Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement »
Principe n° 6 de la Charte Nationale d'Accueil du Jeune Enfant

Un projet de « carré pédagogique nature » est actuellement en réflexion et élaboration. Juste à côté de la crèche, un espace partagé avec l'école Victor Hugo a été créé suite aux travaux et aménagements à la place de l'ancienne restauration scolaire.

Pas facile d'avoir accès à la nature au sein même de la crèche, si ce n'est lors de temps d'activité autour de la nature plutôt : écoute des sons, lotos avec des fleurs ou plantes, rempotage ou plantation de petites graines lors des temps festifs du printemps.

Cet espace permettra aux enfants de sortir de la crèche, de prendre l'air et de s'aérer aussi, de patouiller dans la terre, d'observer les vers de terre ou les petits insectes. A terme planter, entretenir, récolter lors d'ateliers parents/enfants aussi et de partager ainsi un moment de qualité privilégié avec son parent.

Lors des beaux jours, l'équipe essaie au maximum d'organiser des sorties principalement pour les enfants capables de se déplacer jusqu'aux Prés de la ville. Ainsi des pique-nique en pleine nature sont proposés, certains enfants n'ont pas forcément accès dans leur quotidien à ces espaces.

De manière sous-jacente, cela encourage une certaine sensibilisation à son environnement, à notre place en tant qu'être humain ou de citoyen, nous professionnelles en donnant l'exemple aussi du respect des éléments et de cet environnement en permettant d'y faire des expériences diverses.

Lorsqu'on regarde les crèches dans les pays nordiques, leurs projets d'accueil s'articulent autour de l'extérieur, et ce malgré le grand froid. Les enfants s'épanouissent au contact de la nature, stimulent leur créativité, les échanges, quoi de plus satisfaisant que de sauter dans une flaque pour eux et d'expérimenter les rires provoqués par les éclaboussures ?

3.6. Modalités d'actualisation et d'évaluation du projet

Le projet d'établissement est un outil au service de la qualité d'accueil, il doit pouvoir ainsi être flexible, modulé, ajusté, adapté au fil des années et des besoins analysés.

Pour ce faire, un bilan annuel d'activité participe à l'évaluation du projet dans son ensemble, du point de vue qualitatif et quantitatif. Les temps pédagogiques ou de réunions en équipe doivent également permettre d'évaluer la mise en place du projet éducatif, les points forts ou les axes d'amélioration.

Les retours des familles ont leur importance bien évidemment et nous aident à rester à leur écoute et attentives aux besoins et à nous remettre en question.

CONCLUSION

Ce projet d'établissement a été pensé pour être un support, un outil qui tend à évoluer au fil des ans. Toute l'équipe souhaite avoir réussi à transmettre ses engagements, ses valeurs, le sens donné aux pratiques professionnelles mises en place et à l'action éducative dans le but de répondre aux besoins des enfants et de leur famille.

Pour conclure, nous citerons Maria Montessori sur une note éclairée à avoir dans nos pensées : « *Libérez le potentiel des enfants, et vous transformerez le monde avec lui* ».

Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

1 Pour grandir sereinement, **J'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation** ou celle de ma famille.

2 **J'avance à mon propre rythme** et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. **J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace** pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

3 Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. **Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie**, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

4 Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, **J'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance** mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

5 Je développe ma créativité et **J'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles**. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

6 **Le contact réel avec la nature** est essentiel à mon développement.

7 **Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles**, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

8 **J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil**.

9 Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. **Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger** entre collègues comme avec d'autres intervenants.

10 **J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées** et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.